

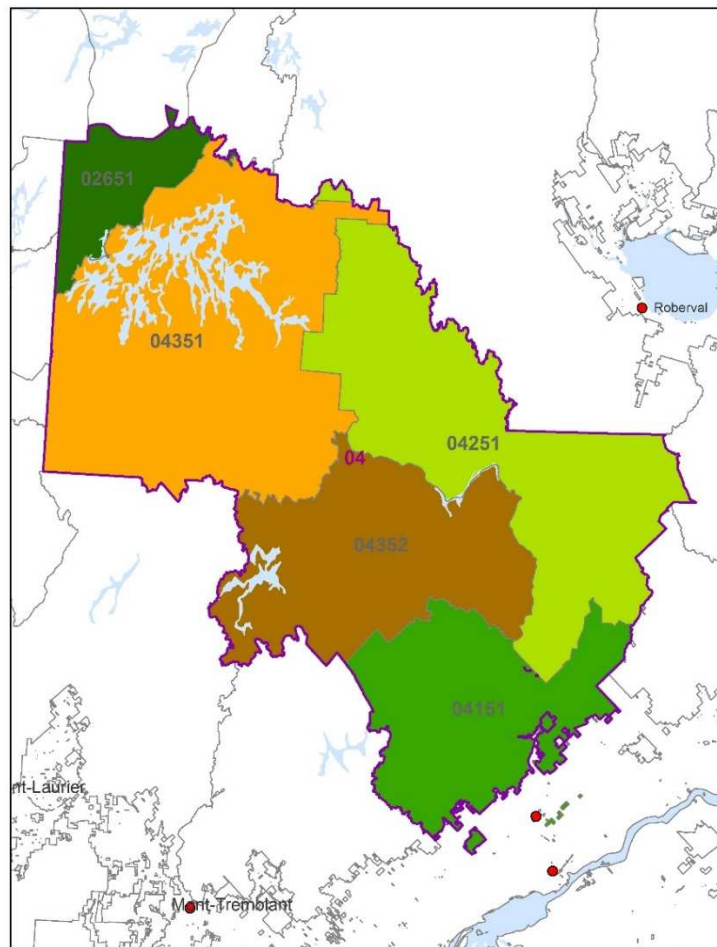
# o Détermination 2018-2023 Synthèse régionale



## Mauricie (R04)

### Contexte

Dans la région de la Mauricie (R04), un nouveau calcul des possibilités forestières (CPF) pour la période 2018-2023 a été produit pour les unités d'aménagement (UA) 041-51, 042-51, 043-51 et 043-52 puisqu'elles disposaient de nouvelles données d'inventaire forestier. Les possibilités forestières de l'UA 026-51 en vigueur pour la période 2015-2018 sont mises à jour pour 2018-2023.



Description du territoire		
Superficie totale des unités d'aménagement	4 115 080 ha	
Superficie retenue au calcul	2 415 480 ha	59 %

Le territoire forestier correspond à 85 % de la superficie totale de la région et s'étend sur plus de 33 800 kilomètres carrés. Du nord au sud, le territoire public recouvre quatre domaines bioclimatiques : la pessière à mousses, la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de travaux sylvicoles qui diffère selon la latitude.

Particularités régionales
Les cinq unités d'aménagement sont présentement certifiées selon la norme Boréale FSC
Superficie négligeable de défoliation due à la TBE
Augmentation des possibilités forestières du groupe d'essences SEPM de 27 % par rapport à 2015-2018
Imposition d'une dimension moyenne minimale des tiges récoltées (dm <sup>3</sup> /tige) de bouleau à papier (UA 041-51, UA 042-51 et UA 043-52)
L'unité d'aménagement 042-51 est aménagée selon le concept de la Triade
L'unité d'aménagement 026-51 est mise à jour. La seule UA de la région sous aménagement adapté à la pessière (COS).

## Possibilités forestières pour la période 2018-2023

La décision du Forestier en chef pour la région de la Mauricie repose sur les éléments suivants :

Éléments considérés pour la détermination 2018-2023	UA	Impact
Rapport de détermination du CPF 2015-2018	026-51	
Rapport final d'analyse des possibilités forestières 2018-2023	041-51, 042-51, 043-51, 043-52	
Impact des modalités de la certification forestière selon la norme FSC transmises par le requérant et évalué à la revue externe de 2013	026-51	-2 %
Impact des modalités de la certification forestière selon la norme FSC transmises par le requérant et évalué à la revue externe de 2016	041-51, 042-51	-1 %
Impact des modalités de la certification forestière selon la norme FSC transmises par le requérant et évalué à la revue externe de 2016	043-51, 043-52	-2 %
Facteur de précaution pour des considérations autochtones	043-52	- 6 %
Limitation des baisses de possibilité des essences importantes à 10 % du niveau de 2015-2018 <sup>1</sup> .	042-51, 043-51, 043-52	

<sup>1</sup> Voir la fiche Détermination 2018-2023 – Processus et principes

D'autres analyses ont été réalisées mais n'ont pas été retenues car les résultats ont démontré que les impacts étaient non significatifs et que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

Le tableau suivant présente les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef pour cette région ainsi que leur variation par rapport à celles en vigueur pour la période 2015-2018.

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2018-2023 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
026-51	151 100	0	0	0	7 900	13 700	0	0	0	172 700
041-51	514 900	35 100	1 700	20 900	63 600	114 300	58 900	85 100	11 700	906 200
042-51	734 400	7 900	0	6 700	118 300	183 400	77 500	40 700	1 600	1 170 500
043-51	791 200	0	0	100	121 100	214 300	200	4 100	0	1 131 000
043-52	681 900	7 800	0	19 900	163 100	266 000	38 300	28 700	1 200	1 206 900
2018 - 2023	2 873 500	50 800	1 700	47 600	474 000	791 700	174 900	158 600	14 500	4 587 300
2015 - 2018	2 255 000	46 800	1 900	28 200	492 600	780 900	178 400	176 000	17 700	3 977 500
Écart	27,4%	8,5%	-10,5%	68,8%	-3,8%	1,4%	-2,0%	-9,9%	-18,1%	15,3%

En rouge : Valeurs affectées par la décision administrative limitant les baisses. Les valeurs originales apparaissent aux rapports finaux d'analyse.

## Éléments ayant un effet sur les possibilités forestières 2018-2023

Les informations suivantes font état des principaux éléments ayant eu un effet à la hausse ou à la baisse sur les possibilités forestières 2018-2023 par rapport à celles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Effet à la hausse sur les possibilités forestières	UA
Volume des courbes - Volume de départ plus élevé en SEPM (temps zéro)	
Compilation d'inventaire - Volume à l'hectare résineux et sapin plus élevé	
Volume des courbes - Volume plus élevé après 50 ans en SEPM (meilleur accroissement)	
Retrait de l'effet des éléments de la certification forestière	
Superficie plus élevée des strates de 7 m et plus (UA)	041-51
Niveaux d'aménagement : plus de coupes totales et plus de plantations	042-51
Cibles de structure d'âge moins impactantes	042-51
Organisation spatiale moins impactante	042-51, 043-51, 043-52

Effet à la baisse sur les possibilités forestières	UA
Organisation spatiale plus impactante	041-51
Compilation d'inventaire - Volume à l'hectare des feuillus moins élevé	041-51, 042-51, 043-52

## Autres éléments considérés

Les modalités prévues au CPF permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres éléments considérés
Préservation des sites d'occupation autochtone (UA 043-52)
Préservation des encadrements visuels importants près des lacs fréquentés et des infrastructures d'accès (UA 041-51, UA 042-51 et UA 043-52)
Maintien de cibles de vieilles forêts et de forêts en régénération

## Recommandations du Forestier en chef pour la période 2018-2023

Pour la région de la Mauricie, le Forestier en chef fait des recommandations au ministre pour les éléments suivants :

Éléments de recommandation
Retrait de l'effet de la certification forestière dans les possibilités forestières déterminées
Présence plus importante du sapin baumier
Mise en place rapide d'une stratégie d'aménagement permettant la récolte des peuplements les plus vulnérables

Pour en savoir plus sur les résultats et les recommandations, consultez les fiches et les rapports sur le site Internet du Forestier en chef<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/> (consulté le 14 novembre 2016)